

organisationnel, le premier défi que doit relever l'OME consiste à définir comment elle peut favoriser le développement durable dans le domaine de l'environnement tout en prenant en considération certaines préoccupations économiques et sociales exprimées à l'échelle tant nationale qu'internationale.

### **Nouveau paradigme et réforme institutionnelle**

L'OME est la manifestation d'une interdépendance dans les domaines économique, social et environnemental, ce qui empêche de bien voir comment elle peut se distinguer d'autres organisations internationales. Une coordination des efforts déployés par ces organisations ne sera peut-être pas suffisante. Un nouveau paradigme de coopération, de collaboration et de prise des décisions en commun pourrait bien être ce qu'il faut viser. Donner à ce paradigme une structure opérationnelle sera sans doute difficile, mais, de par la nature même des organismes en présence, dont les champs de compétence tantôt sont clairement segmentés, tantôt se chevauchent, il est peu probable que l'on arrive à des politiques qui soient vraiment cohérentes. Même si l'OME devait s'appuyer sur des travaux scientifiques et analytiques rigoureux, son action ne sera pas aussi efficace si elle n'est pas en mesure d'intervenir directement dans le financement des projets de développement. On pourrait envisager, par exemple, d'assujettir certains grands projets parrainés par la Banque mondiale ou par d'autres institutions financières internationales à un examen indépendant par l'OME. Celle-ci pourrait également formuler des lignes directrices concernant les programmes d'aide bilatérale. Sans aller jusqu'à examiner chacun de ces programmes, démarche idéale mais, à la longue, encombrante, l'OME pourrait, au moyen de consignes générales, aider les administrations nationales et locales aussi bien que les organismes non gouvernementaux à se livrer à un examen suffisamment approfondi et à le faire d'une façon qui ne laisse planer aucun doute. Elle pourrait même aller jusqu'à procéder à un examen périodique de tous les programmes bilatéraux mis en oeuvre par le gouvernement d'un pays donné, un peu comme le fait l'OMC en ce qui a trait aux initiatives commerciales. Pareilles interventions de la part de l'OME contribueraient largement à l'intégration des questions environnementales aux projets de développement.

La mise en place de l'OME requiert une volonté politique plus claire que ce que l'on a pu observer jusqu'à présent. L'appui des pays en voie de développement compte autant que celui des pays industrialisés. Les changements à apporter ne se situent pas strictement au niveau des rapports entre les différents organismes internationaux. C'est toute la pensée politique qu'il convient de transformer. Dans chaque pays, les décideurs devront reconnaître une fois pour toutes que les problèmes environnementaux nécessitent une intervention concertée de la part de tous les gouvernements. Cette réalité n'est pas encore parvenue à s'insinuer dans le